



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 59503

Texte de la question

M Claude Gatignol attire l'attention de M le ministre des postes et telecommunications sur les 3 500 personnes recues au concours d'agent d'exploitation des PTT (branche service general) du 18 fevrier 1990 qui ne sont toujours pas nommees. Cette situation est en effet inquietante car parmi ces personnes se trouvent de nombreux jeunes qui vivent chez leurs parents (parfois chomeurs eux aussi) ou de jeunes peres ou meres de famille. Il lui demande donc quelles mesures sont envisagees pour que ces postulants soient appeles a exercer leur activite, ceci afin qu'ils puissent beneficier de la reforme en cours aux PTT.

Texte de la réponse

Reponse. - Pour assurer la continuite du service public et permettre aux services de La Poste et de France Telecom de combler leurs vacances d'emplois au fur et a mesure qu'elles se produisent, il est necessaire d'avoir en permanence des laureats en instance d'appel a l'activite. A cet effet, les concours de recrutement sont organises par anticipation, en tenant compte des mouvements de personnel previsibles, des sorties definitives de fonctions envisagees, ainsi que des defections susceptibles d'intervenir parmi les laureats au moment de l'appel a l'activite, mais de telles previsions sont par nature fragiles en raison du caractere aleatoire de certains de ces comblements d'emplois. Ainsi, s'agissant du concours d'agent d'exploitation (branche service general) du 18 fevrier 1990, le rythme des sorties de fonctions des agents de ce corps ayant ete beaucoup moins important que prevu, il n'a pas ete possible de nommer les premiers laureats de ce concours avant la fin de l'annee 1990. Les premieres nominations sont intervenues a partir de septembre 1991, essentiellement a La Poste, et les appels a l'activite programmes par les exploitants publics au cours des prochains mois vont permettre de diminuer le nombre de laureats en instance de nomination qui s'eleve actuellement a 2 500. De tels delais d'attente ne sont pas satisfaisants. C'est pourquoi, a l'avenir, ils pourront etre sensiblement reduits puisque, dans le cadre du nouveau dispositif de comblement des emplois en preparation, les exploitants publics envisagent de confier le recrutement aux echelons locaux, ce qui devrait permettre de determiner les besoins avec une plus grande precision.

Données clés

Auteur : [M. Gatignol Claude](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59503

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes et telecommunications

Ministère attributaire : postes et telecommunications

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2874